

# APPEL À PROJETS INTERDISCIPLI MER

2026



La SFR Campus de la Mer a pour ambition de mettre en synergie et de structurer les compétences scientifiques des unités partenaires impliquées dans les problématiques marines et à leur interfaçage avec le littoral. La SFR vise à **renforcer les interactions existantes et à en promouvoir de nouvelles**, et dans un esprit interdisciplinaire.

## OBJECTIFS

Les objectifs de ce nouvel AAP sont les suivants :

- **soutenir l'activité des plateformes de compétences** existantes et la **mise en place de nouvelles plateformes** désormais intégrées au paysage et à la structuration de la fédération (méthodologie commune, ensemble d'équipements, animation scientifique). Les plateformes déjà actives depuis 2023 sont "Traitement et analyse de données" et "Écogéochimie isotopique". Les nouvelles plateformes sont (cf. [projet scientifique 2026-2030](#)) :
  - o Observatoire hommes milieux
  - o Analytique
  - o Médiation et communication scientifique
  - o Projection *in situ*
- **soutenir les projets émergents et les actions de projet en cours** nécessitant un co-financement (frais de fonctionnement et d'équipements, gratifications de stages),
- **soutenir les actions d'animation scientifique** (organisation de réunions, d'ateliers, invitations de personnalités extérieures, création de site web, etc.),
- **favoriser la valorisation des travaux communs** (publications, conférences...),
- **inciter aux partenariats régionaux, nationaux et internationaux** (organisation de rencontres entre partenaires) en vue du dépôt d'un projet,

Une synthèse des actions financées dans le cadre des AAPs 2019 à 2025, est jointe à cet appel afin d'illustrer la diversité des actions soutenues et des montants obtenus. Sur cette période, les aides octroyées ont oscillé entre 340 € HT et 5 900 € HT. Dans le cadre de l'AAP 2026, **le soutien financier sera limité à environ 5 k€**. Des demandes plus élevées pourraient être recevables si la pertinence du projet et les retombées pour la SFR étaient significatives.

## BÉNÉFICIAIRES

Cet appel s'adresse aux **collectifs de chercheurs, de personnels d'appui à la recherche et/ou de doctorants de la SFR**, émanant de disciplines différentes afin de **favoriser l'interdisciplinarité**.

- Les collectifs devront réunir des membres **d'au moins deux unités membres OU de deux équipes d'un même laboratoire**, mais en justifiant d'une recherche interdisciplinaire. Ce dernier critère a été mis en place depuis l'AAP 2020. Les demandes interdisciplinaires entre deux unités membres seront cependant prioritaires sur les demandes « intra-laboratoires ».
- Une collaboration avec une unité extérieure est possible sous réserve d'une implication significative de cette unité partenaire qui devra être justifiée (par exemple : co-financement, temps agent, mise à disposition de ressources).



## DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Frais d'organisation de séminaires, de conférences, de réunions scientifiques et/ou techniques
- Frais de publication (articles en cours de finalisation et qui seraient soumis et acceptés au premier semestre de l'année 2026),
- Frais de communications (site web...),
- Frais de missions et de déplacements (y compris intervenants extérieurs à la SFR),
- Gratification de stages (L3, M1, M2),
- Consommables, prestations externes,
- Crédits de fonctionnements divers (< 800 € HT par item),
- Exceptionnellement, équipements (dans la limite de 5 000 € HT).

Depuis 2021, une partie des crédits de fonctionnement de la SFR peut être convertie en crédits d'équipement. Les vacances et salaires ne sont pas éligibles. Les sommes allouées doivent être dépensées impérativement **avant fin 2026**. Les dépenses liées à l'animation et au développement des plateformes de compétences (consommables, prestations externes, mutualisation de ressources, gratifications de stages, invitation de personnalités extérieures...) sont éligibles. Des points budgets réguliers sont réalisés avec les porteurs.

## SOUSSION

La soumission (**une à deux pages maximum**) selon le modèle ci-joint consiste en l'envoi d'un résumé du projet proposé comportant :

- Problématique et objectifs scientifiques, justification des aspects interdisciplinaires,
- Méthodologie,
- Laboratoires impliqués et coordonnées des personnels impliqués (rôles respectifs dans le projet),
- Montant demandé et justifié HT et TTC pour chaque poste de dépense,

Produit(s) attendu(s).

À préciser également :

- Si l'action est émergente, dans la continuité de collaborations passées ou en appui d'un projet en cours,
- L'axe scientifique et la plateforme de compétences concernés le cas échéant (cf. [projet scientifique 2026-2030](#)),
- Les co-financements obtenus ou envisagés.

Pour les gratifications de stages, une simulation du montant peut être demandée à Anaïs Zamiara.

Les demandes sont à adresser à [sfr-campusdelamer@univ-littoral.fr](mailto:sfr-campusdelamer@univ-littoral.fr) avec une copie à [sebastien.lefebvre@univ-lille.fr](mailto:sebastien.lefebvre@univ-lille.fr) selon la **fiche candidature** ci-jointe également publiée sur le site de la SFR :

<https://sfr-campusdelamer.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-candidature-AAP-InterdiscipliMER-2026.docx>

Pour les besoins de l'instruction, la SFR pourra, si nécessaire, revenir vers le porteur de projet et lui demander de fournir des compléments d'information dans un délai de 4 jours.

Comme pour l'AAP 2025, il y a deux dates limites pour la réponse à cet AAP 2026 :

- Une première date limite de réponse est fixée au **19/10/2025** (minuit). Cette première phase est particulièrement dédiée aux projets qui devront démarrer tôt en 2025 et pour lesquels un soutien financier est nécessaire pour **des recrutements de stagiaires M2** par exemple. La décision d'attribution sera communiquée **le 3 novembre 2025** au plus tard.
- Une deuxième date limite est fixée au **01/02/2026** (minuit) pour les projets nécessitant un temps de montage plus long. La décision d'attribution sera communiquée le **16 février 2026** au plus tard.

Les demandes seront discutées et classées par les membres du bureau de la SFR (équipe de direction et responsables des plateformes de compétences).

**Critères de sélection :**

Pertinence scientifique du projet et du partenariat, retombées pour la SFR (animation, structuration, visibilité).

**CALENDRIER**

Diffusion AAP : 22 septembre 2025

Date limite de réponse 1 : 19 octobre 2025 (minuit)

Date limite de réponse 2 : 1er février 2026 (minuit)

**REMERCIEMENTS**

La SFR Campus de la mer devra être remerciée pour son soutien sur tout support de communication et de publication. Le logo est disponible sur le site internet du campus (<https://sfr-campusdelamer.univ-littoral.fr>) ou sur demande auprès d'Anaïs Zamiara.

**BILAN DES ACTIONS**

Afin de **mettre en synergie les besoins et les compétences** présentes au sein du Campus de la Mer, un **recensement détaillé des compétences scientifiques et techniques liées à la thématique "Mer & littoral"** est en cours auprès des membres de la SFR. En tant que porteurs d'actions (AAP), nous vous inviterons à répondre à un court questionnaire en ligne afin de renseigner vos disciplines, vos compétences spécifiques et vos objets d'études.

Une fois les actions soutenues achevées, une **fiche bilan synthétique** (résumés des résultats acquis, perspectives, publications, rapport de stage) sera demandée aux porteurs pour alimenter le rapport annuel des activités ainsi que les supports de communication (site web, newsletter...). Le bilan des actions permettra également de documenter la contribution des projets à la structuration des axes scientifiques et au développement des plateformes de compétences de la SFR.